



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22153994

Dépôt au Greffe de l'entreprise
de l'entreprise de l'entreprise de l'entreprise

15 DEC. 2022

Greffier
MONITEUR BELGE
DIRECTION

Pour le Greffier

21 DEC. 2022

BELGISCH STAATSBLED
BESTUUR

N° d'entreprise : 0838.831.947

Nom

(en entier) : Agricovert SCES

(en abrégé) :

Forme légale : S Coopérative

Adresse complète du siège : Chaussée de Wavre 37, 5030 Gembloux

Objet de l'acte : Elections et démission d'administrateurs - Nomination pour la représentation de la société

L'Assemblée générale du 5 septembre 2020 a acté la démission de Renaud BAIWIR du Conseil d'administration. Celui-ci n'a pas été remplacé faute de candidats, une élection a été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée suivante

L'Assemblée générale du 29 mai 2021 a procédé à l'élection de Eric EVRARD, nouvel administrateur, ainsi que de Bernard CONVIE, Valérie DHEUR, Eric SUTTOR et Joëlle RICOUR, ces quatre derniers administrateurs étant reconduits.

L'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2021 a procédé à l'élection de Stéphane CESAR, nouvel administrateur.

L'Assemblée générale du 25 mai 2022 a procédé à l'élection de Joël LAMBERT, François OTE et Gabriel VAN PARYS et Philippe GREVISSE, reconduits pour 3 ans.

L'organe d'administration de la coopérative est composé de :

- CONVIE Bernard (Producteur)
- OTE François (Producteur)
- VAN PARYS Gabriel (Producteur)
- LAMBERT Joël (Producteur)
- EVRARD Eric (Producteur)
- DHEUR Valérie (Consommateur)
- GREVISSE Philippe (Consommateur)
- RICOUR Joëlle (Consommateur)
- CESAR Stéphane (Consommateur)
- SUTTOR Eric (Consommateur)

L'organe d'administration, en son conseil du 27 septembre 2022, a nommé Mme Marie MONVILLE coordinatrice de la coopérative et lui a attribué le pouvoir de la représenter dans les actes.

Joëlle Ricour, administratrice

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2022 - Annexes du Moniteur belge